

Délibération n° 20250125-011

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 15 octobre 2025

Objet : MISE EN PLACE
D'ACOMPTE POUR LES
TRAVAUX SOUS MANDAT -
TRAVAUX CONNEXES

Rapporteur : Stéphane
GUILLAUME

Secrétaire de séance :
Madame Evelynne BRUN

Date de convocation :
10 octobre 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143
Présents : 23
Pouvoir : 1
Votants : 24

Pour : 24
Contre : 0 –
Abstention : 0 –
Ne prend pas part au vote :
0 -

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à neuf heures et quinze minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de réunion Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 15 octobre 2025 à neuf heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les locaux de Territoire d'Énergie Puy de Dôme à Cournon d'Auvergne.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, BRUN Evelynne, DUCOING Guy, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, COUPAT Sylvie, DEMAY André, PRADIER Alain, RAYNAUD Dominique, JARLIER Dominique, DAUPHIN Serge, EGLI Eric, BARRASSON Bernard, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LAMOUREUX Jean-François, RABY Laurent, DROZDZ Chantal, DONNET Anne-Michèle, ANDANSON Alain

Suppléants ayant pouvoir :

BOISNAULT Christian

Pouvoirs :

GUILLAUME Stéphane donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BRUN

MISE EN PLACE D'ACOMPTE POUR LES TRAVAUX SOUS MANDAT - TRAVAUX CONNEXES

Le Territoire d'Énergie du Puy de Dôme répond aux sollicitations de personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui souhaitent bénéficier de son savoir-faire et ses moyens techniques (mandataire SEMELEC, marchés publics de travaux) pour la réalisation de travaux d'enfouissements de réseaux.

Ces opérations sont en règle générale coordonnées avec propres à TE63 pour des raisons d'opportunités et de rationalisation des interventions techniques (coordination de chantiers, rationalisation des frais d'installation/repli, limitations des impacts des travaux).

Dans ces cas de figures, TE63 est mandataire et la personne lui commandant les travaux est mandant. Ces interventions sont refacturées par TE63 à l'euro/l'euro. Budgétairement les opérations en TC sont listées sur un compte millésimé (1 par année). Une fois l'opération achevée la dépense (mandats au compte 4581xxx) s'équilibre avec la recette (titre au compte 4582xxx).

En moyenne, les travaux sous mandats « TC » représente 1.2 M€. Dans le mécanisme actuel, TE63 paye les travaux et ne se fait rembourser par le mandant qu'à l'issue de l'opération, une fois celle-ci réceptionnée et le DGD établi. Le Syndicat réalise donc un portage de trésorerie, qui amoindrit ses liquidités et ses capacités à soutenir la dynamique d'investissements dans les missions d'Electrification et d'Eclairage Public qui lui sont dévolues.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de mettre en place en système d'acompte, tel qu'il existe pour les travaux sous mandat en Eclairage Public.

Il serait demandé par un titre de recette au mandant, un acompte de 60% à l'établissement de l'Ordre de Service valant commande des travaux aux entreprises.

Le solde serait appelé après réception et remise des ouvrages, à l'établissement du Décompte Général Définitif, permettant de calculer au réel la créance de TE63 au mandant.

Ces dispositions pourraient prendre effet dès la décision rendue exécutoire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide la modification des conventions de travaux sous mandats pour l'enfouissement de réseaux (opérations « TC -Travaux Connexes- »).

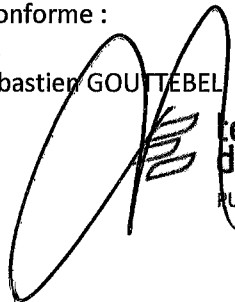
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME